

teddif

*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

mars 2013

Panorama 2012

*des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France*

www.teddif.org



 **île de France**



 **ARENE**

Expertise et ressources
pour un développement durable

 **Etd** le centre
de ressources
du développement
territorial

Le panorama 2012 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France rend compte de l'émergence et de l'état d'avancement des projets franciliens (agendas 21 et Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET)) engagés au 31 décembre 2012.

Il a été réalisé sur la base des informations recueillies auprès des différents partenaires du réseau **teddif** (DRIEE, Conseil régional Île-de-France, Arene, Etd).

Les conseils généraux des départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, ainsi que les Directions Départementales des Territoires de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise ont également contribué à actualiser la liste des agendas 21 franciliens.

150 démarches agenda 21 en cours en Île-de-France

Une croissance toujours importante du nombre d'agenda 21 en Île-de-France

Si quelques démarches d'agendas 21 impulsées par le ministère de l'environnement via le 1^{er} appel à projets « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » ont émergé en 1997-1998 (Athis-Mons), c'est à partir des années 2000 que les collectivités franciliennes, comme partout ailleurs en France, se sont engagées dans des démarches d'agendas 21 et particulièrement en 2003, au lendemain de Johannesburg, puis en 2005, encouragées par la politique de soutien de la Région.

Depuis les élections municipales de 2008, l'intérêt des collectivités franciliennes pour les démarches de développement durable ne faiblit pas.

Le nombre de démarches agenda 21 déclarées¹ est passé de 37 à 150 entre 2007 et 2012. Le recensement indique que la dynamique se poursuit puisque presque une vingtaine de collectivités a décidé de s'engager dans un agenda 21 au cours de l'année 2012, comme Buchelay (78), Limeil-Brevannes (94), Milly la Forêt (91) encore la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines (78).

Note

1 - On compte parmi les collectivités déclarées, celles qui, par délibération, se sont engagées dans une démarche d'agenda 21

Panorama 2012

des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France

Parmi les 150 collectivités déclarées :

- 24 sont reconnues par l'État au titre de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable : *Ville de Breux-Jouy (6^e session)* ; *Ville de Chatenay-Malabry (5^e session)* ; *Ville de Chevilly-Larue (6^e session)* ; *Ville de Colombes (6^e session)* ; *Ville de Courbevoie (5^e session)* ; *Ville d'Enghien-les-Bains (5^e session)* ; *Ville de Marcoussis (6^e session)* ; *Ville de Massy (3^e session)* ; *Ville de Maurepas (2^e session)* ; *Ville de Montrouge (6^e session)* ; *Ville de Pantin (2^e session)* ; *Ville de Rosny-sous-Bois (6^e session)* ; *Ville de Rueil-Malmaison (2^e session)* ; *Ville de Savigny-le-Temple (5^e session)* ; *Ville de Vernouillet (6^e session)* ; *Ville de Vincennes (6^e session)* ; *Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (6^e session)* ; *Communauté d'Agglomération de Grand Paris Seine Ouest (6^e session)* ; *Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (1^{re} session)* ; *Parc Naturel Régional du Gâtinais français (dispositif de reconnaissance PNR, 6^e session)* ; *Conseil général de l'Essonne (1^{re} session reconduite lors de la 5^e session)* ; *Conseil général de Seine-et-Marne (2^e session)* ; *Conseil général de Seine-Saint-Denis (6^e session)* ; *Conseil régional Île-de-France (6^e session)*.
- 94 ont bénéficié du soutien de la Région²,
- 12 ont perçu une aide de la DRIEE³,
- 4 ont perçu un soutien de l'Ademe⁴.

Par ailleurs, près de 70 collectivités ont soit contractualisé avec l'Arene, soit bénéficié d'une assistance individuelle ou collective de l'agence. Enfin, plus de 100 collectivités franciliennes ont participé aux divers cycles de formation sur les agendas 21 proposés par le réseau [teddif](http://teddif.org)⁵.

Notes

- 2 - Depuis juin 2005, le conseil régional Île-de-France soutient financièrement les collectivités dans la réalisation d'agendas 21 locaux. Le dispositif est ouvert aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et autres groupements de compétences comparables, et aux pays. L'aide forfaitaire dépend de la population et est bonifiée pour les intercommunalités. L'aide couvre environ 50 % des dépenses d'élaboration internes et externes de l'agenda 21, incluant en particulier l'affectation d'un chef de projet et le recours aux appuis extérieurs (élaboration du diagnostic, de la stratégie, concertation, formation...).
- 3 - La DRIEE accompagne financièrement et techniquement les collectivités dans l'élaboration des projets territoriaux de développement durable de type agendas 21. Cet accompagnement n'est pas limité à une phase spécifique du projet.
- 4 - Entre 2002 et 2006, la direction régionale de l'Ademe Île-de-France soutenait les agendas 21 des agglomérations et des parcs naturels régionaux via les contrats ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).
- 5 - Depuis 2003, le teddif propose aux collectivités des cycles de formation sur la conduite d'un projet territorial de développement durable ou agenda 21. Ces rencontres font l'objet d'une capitalisation « les cahiers du développement durable en Île-de-France », téléchargeables sur le site www.teddif.org, rubrique Publications.

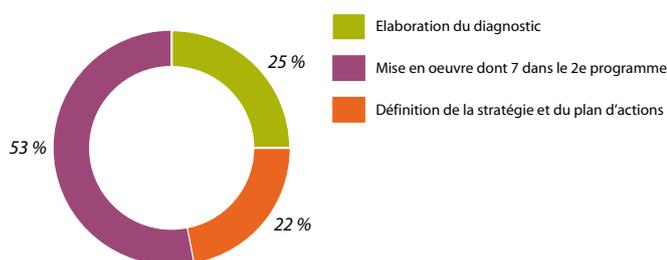
La moitié des démarches en phase de mise en œuvre

Il est à noter que depuis les années 2000, 14 démarches agendas 21 ont été interrompues pour des raisons diverses : changement de majorité municipale, absence de portage politique et parfois technique au plus haut niveau, choix orienté vers l'élaboration d'un plan climat ou du rapport sur la situation en matière de développement durable... D'autres démarches ont été transférées à l'échelle supra-territoriale. C'est le cas de l'agenda 21 de la ville d'Athis-Mons dont le programme d'actions a été repris à l'échelle de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne.

Les informations recueillies permettent d'identifier 150 collectivités engagées dans une démarche agenda 21 :

État d'avancement des démarches agendas 21 en Île-de-France

Source Teddif, janvier 2013

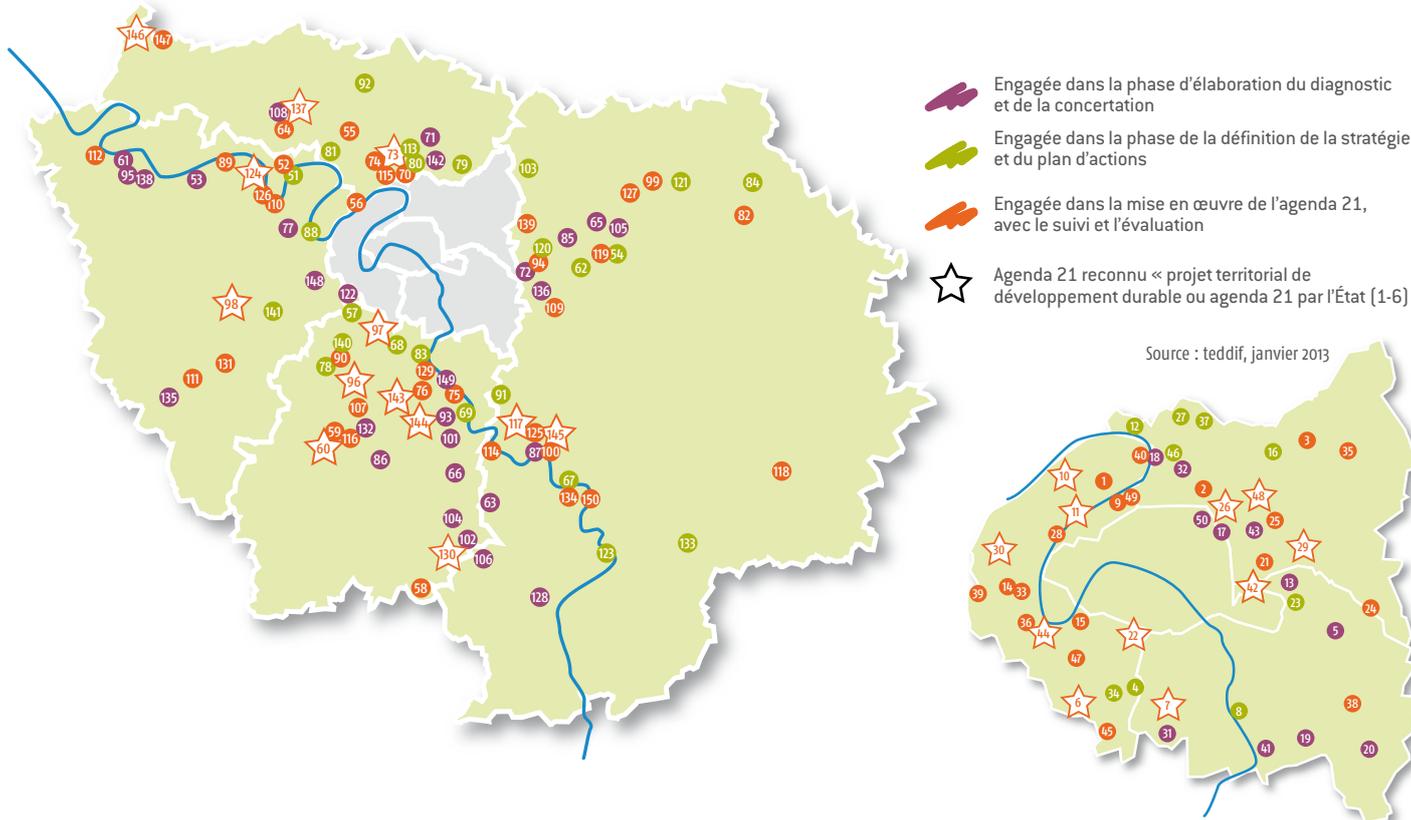


- 25 % des collectivités se trouvent en phase de préfiguration ou d'élaboration de leur diagnostic (soit 37 collectivités) contre 53 % en décembre 2009 ;
- 22 % construisent leur stratégie et leur programme d'actions agenda 21 (soit 33 collectivités) ;
- 53 % mettent en œuvre leur agenda 21 (soit 80 collectivités) contre 21 % en décembre 2009, parmi lesquelles 3 se situent en phase d'évaluation de leur agenda 21 et 10 sont déjà engagées dans un deuxième programme d'actions agenda 21 (conseil général de l'Essonne, conseil général de Seine-et-Marne, communauté d'agglomération du Val d'Orge, communauté d'agglomération Marne et Chanteraine, Ville de Bessancourt, Ville d'Issy-les-Moulineaux, Ville Les Mureaux, Ville de Maurepas, Ville de Pantin et Ville de Rueil-Malmaison).

Panorama 2012

des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France

État d'avancement des démarches agendas 21 en Île-de-France



Paris - Petite couronne

- 1 Asnières-sur-Seine
- 2 Aubervilliers
- 3 Aulnay-sous-Bois
- 4 Bourg-la-Reine
- 5 Champigny-sur-Marne
- 6 Chatenay-Malabry
- 7 Chevilly-Larue
- 8 Choisy-le-Roi
- 9 Clichy-la-Garenne
- 10 Colombes
- 11 Courbevoie
- 12 Epinay-sur-Seine
- 13 Fontenay-sous-Bois
- 14 Garches
- 15 Issy-les-Moulineaux
- 16 Le Blanc-Mesnil
- 17 Le Pré-Saint-Gervais
- 18 L'Île-Saint-Denis
- 19 Limeil-Brévannes
- 20 Marolles-en-Brie
- 21 Montreuil
- 22 Montrouge
- 23 Nogent-sur-Marne
- 24 Noisy-le-Grand
- 25 Noisy-le-Sec
- 26 Pantin
- 27 Pierrefite-sur-Seine
- 28 Puteaux
- 29 Rosny-sous-Bois
- 30 Rueil-Malmaison
- 31 Rungis

- 32 Saint-Denis
- 33 Saint-Cloud
- 34 Sceaux
- 35 Sevran
- 36 Sèvres
- 37 Stains
- 38 Sucy-en-Brie
- 39 Vaucresson
- 40 Villeneuve-la-Garenne
- 41 Villeneuve-Saint-Georges
- 42 Vincennes
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Grand Paris Seine Ouest
- 45 CA des Hauts-de-Bievre
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Sud-de-Seine
- 48 CG Seine-Saint-Denis
- 49 Clichy Habitat
- 50 Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Paris - Grande couronne

- 51 Achères
- 52 Andresy
- 53 Aubergenville
- 54 Bailly-Romainvilliers
- 55 Bessancourt
- 56 Bézuons
- 57 Bièvres

- 58 Boigneville
- 59 Breuillet
- 60 Breux-Jouy
- 61 Buchelay
- 62 Bussy-Saint-Georges
- 63 Cely-en-Bière
- 64 Cergy
- 65 Chalifert
- 66 Champcueil
- 67 Chartrettes
- 68 Chilly-Mazarin
- 69 Corbeil-Essonnes
- 70 Deuil-La-Barre
- 71 Ecouen
- 72 Emerainville
- 73 Enghien-les-Bains
- 74 Ermont
- 75 Evry
- 76 Fleury-Mérogis
- 77 Fourqueux
- 78 Gometz-le-Châtel
- 79 Gonesse
- 80 Groslay
- 81 Herblay
- 82 Jouarre
- 83 Juvisy-sur-Orge
- 84 La Ferté-sous-Jouarre
- 85 Lagny-sur-Marne
- 86 Lardy
- 87 Le Mée-sur-Seine
- 88 Le Port-Marly
- 89 Les Mureaux
- 90 Les Ulis

- 91 Lieusaint
- 92 L'Isle-Adam
- 93 Lisses
- 94 Lognes
- 95 Magnanville
- 96 Marcoussis
- 97 Massy
- 98 Maurepas
- 99 Meaux
- 100 Melun
- 101 Mennecy
- 102 Milly-la-forêt
- 103 Mitry-Mory
- 104 Moigny-sur-École
- 105 Montry
- 106 Noisy-sur-École
- 107 Ollainville
- 108 Osny
- 109 Ozoir-La-Ferrière
- 110 Poissy
- 111 Rambouillet
- 112 Rosny-sur-Seine
- 113 Saint-Brice-sous-Fôret
- 114 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 115 Saint-Gratien
- 116 Saint-Yon
- 117 Savigny-le-Temple
- 118 Savins
- 119 Serris
- 120 Torcy
- 121 Trilport
- 122 Vélizy-Villacoublay

Source : teddif, janvier 2013

- 123 Veneux-les-Sablons
- 124 Vernouillet
- 125 Vert-Saint-Denis
- 126 Villennes-sur-Seine
- 127 Villenoy
- 128 Villiers-sous-Grez
- 129 Viry-Châtillon
- 130 PNR du Gâtinais Français
- 131 PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- 132 CC Arpajonnais
- 133 CC Les Deux Fleuves
- 134 CC du Pays de Seine
- 135 CC Plaines et Forêts d'Yveline
- 136 CA La Brie Francilienne
- 137 CA de Cergy-Pontoise
- 138 CA de Mantes-en-Yvelines
- 139 CA Marne-et-Chantereine
- 140 CA du Plateau de Saclay
- 141 CA Saint-Quentin en Yvelines
- 142 CA Val de France
- 143 CA du Val-d'Orge
- 144 CG de l'Essonne
- 145 CG de Seine-et-Marne
- 146 CR d'Île-de-France
- 147 Agence des Espaces Verts Île-de-France
- 148 CROUS de Versailles
- 149 Service départemental d'incendie et de secours 91
- 150 SMITOM Lombric

Une prééminence des villes de 10 000 à 50 000 habitants

En décembre 2012, la Région, 3 départements, 2 Parcs Naturels Régionaux, 17 intercommunalités et 121 villes sont engagés dans un agenda 21.

Les démarches concernent principalement les villes (85 % des collectivités recensées) notamment celles situées en franges urbaines.

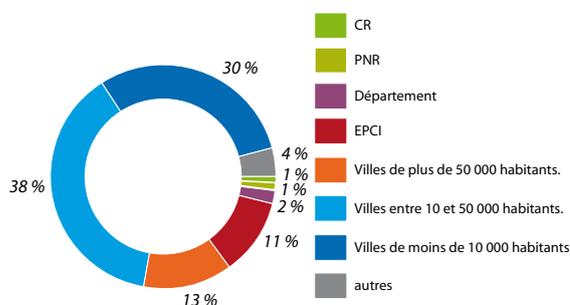
On observe une prééminence des villes de 10 000 à 50 000 habitants qui représentent 48 % des villes engagées contre 36 % des villes de moins de 10 000 habitants et 16 % de plus de 50 000 habitants.

Plus de 80 % de ces villes appartiennent à une intercommunalité. La communauté d'agglomération de Plaine Commune et ses 8 villes qui ont décidé d'élaborer conjointement leurs agendas 21 font figure d'exception.

Les échanges avec les villes indiquent que de plus en plus de villes, notamment les villes de moins de 10 000 habitants s'engagent dans des démarches agenda 21 dans l'objectif d'inciter l'EPCI à s'engager, à son tour, dans des projets territoriaux de développement durable.

Répartition des démarches d'agendas 21 recensées en Île-de-France par type de collectivités

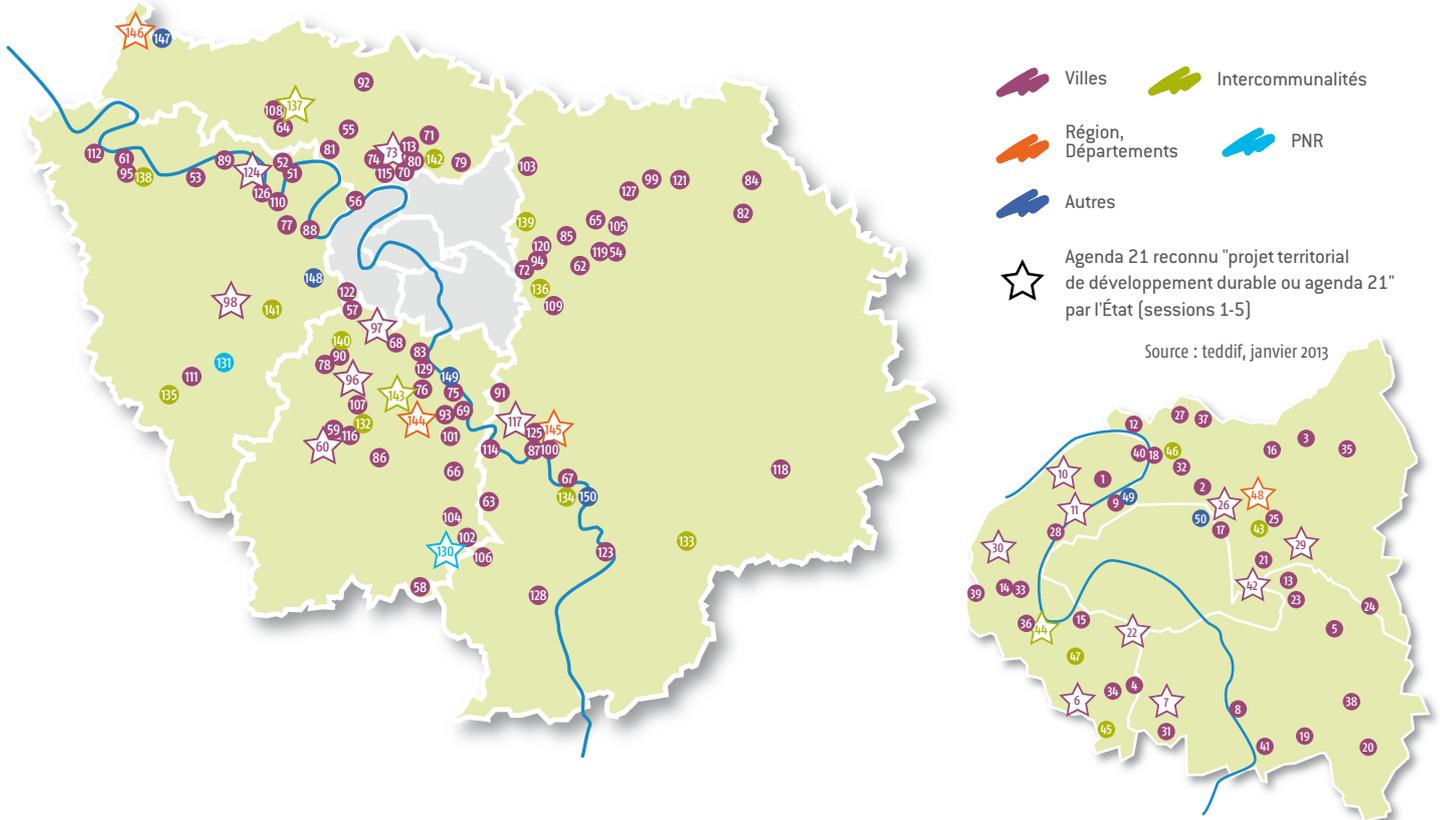
Source Teddif, janvier 2013



Panorama 2012

des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France

Répartition des démarches agendas 21 recensées en Île-de-France par type de collectivités



Paris - Petite couronne

- 1 Asnières-sur-Seine
- 2 Aubervilliers
- 3 Aulnay-sous-Bois
- 4 Bourg-la-Reine
- 5 Champigny-sur-Marne
- 6 Chatenay-Malabry
- 7 Chevilly-Larue
- 8 Choisy-le-Roi
- 9 Clichy-la-Garenne
- 10 Colombes
- 11 Courbevoie
- 12 Epinay-sur-Seine
- 13 Fontenay-sous-Bois
- 14 Garches
- 15 Issy-les-Moulineaux
- 16 Le Blanc-Mesnil
- 17 Le Pré-Saint-Gervais
- 18 L'Île-Saint-Denis
- 19 Limeil-Brévannes
- 20 Marolles-en-Brie
- 21 Montreuil
- 22 Montrouge
- 23 Nogent-sur-Marne
- 24 Noisy-le-Grand
- 25 Noisy-le-Sec
- 26 Pantin
- 27 Pierrefite-sur-Seine
- 28 Puteaux
- 29 Rosny-sous-Bois
- 30 Rueil-Malmaison
- 31 Rungis

- 32 Saint-Denis
- 33 Saint-Cloud
- 34 Sceaux
- 35 Sevran
- 36 Sèvres
- 37 Stains
- 38 Sucy-en-Brie
- 39 Vaucresson
- 40 Villeneuve-la-Garenne
- 41 Villeneuve-Saint-Georges
- 42 Vincennes
- 43 CA Est Ensemble
- 44 CA Grand Paris Seine Ouest
- 45 CA des Hauts-de-Bievre
- 46 CA Plaine Commune
- 47 CA Sud-de-Seine
- 48 CG Seine-Saint-Denis
- 49 Clichy Habitat
- 50 Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Paris - Grande couronne

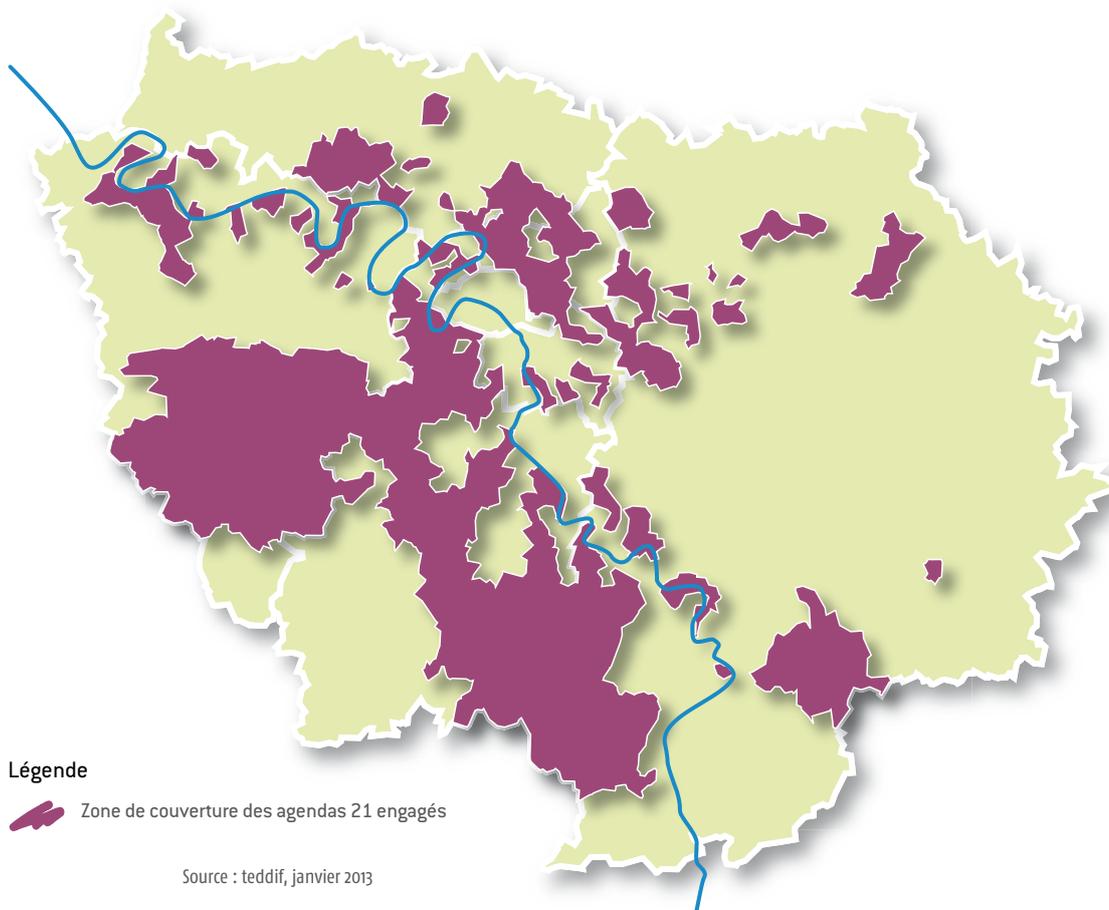
- 51 Achères
- 52 Andresy
- 53 Aubergenville
- 54 Bailly-Romainvilliers
- 55 Bessancourt
- 56 Bézuons
- 57 Bièvres

- 58 Boigneville
- 59 Breuillet
- 60 Breux-Jouy
- 61 Buchelay
- 62 Bussy-Saint-Georges
- 63 Cely-en-Bière
- 64 Cergy
- 65 Chalifert
- 66 Champcueil
- 67 Chartrettes
- 68 Chilly-Mazarin
- 69 Corbeil-Essonnes
- 70 Deuil-La-Barre
- 71 Ecouen
- 72 Emerainville
- 73 Enghien-les-Bains
- 74 Ermont
- 75 Evry
- 76 Fleury-Mérogis
- 77 Fourqueux
- 78 Gometz-le-Châtel
- 79 Gonesse
- 80 Groslay
- 81 Herblay
- 82 Jouarre
- 83 Juvisy-sur-Orge
- 84 La Ferté-sous-Jouarre
- 85 Lagny-sur-Marne
- 86 Lardy
- 87 Le Mée-sur-Seine
- 88 Le Port-Marly
- 89 Les Mureaux
- 90 Les Ulis

- 91 Lieusaint
- 92 L'Isle-Adam
- 93 Lisses
- 94 Lognes
- 95 Magnanville
- 96 Marcoussis
- 97 Massy
- 98 Maurepas
- 99 Meaux
- 100 Melun
- 101 Mennecy
- 102 Milly-la-forêt
- 103 Mitry-Mory
- 104 Moigny-sur-École
- 105 Montry
- 106 Noisy-sur-École
- 107 Ollainville
- 108 Osny
- 109 Ozoir-La-Ferrière
- 110 Poissy
- 111 Rambouillet
- 112 Rosny-sur-Seine
- 113 Saint-Brice-sous-Fôret
- 114 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 115 Saint-Gratien
- 116 Saint-Yon
- 117 Savigny-le-Temple
- 118 Savins
- 119 Serris
- 120 Torcy
- 121 Trilport
- 122 Vélizy-Villacoublay

- 123 Veneux-les-Sablons
- 124 Vernouillet
- 125 Vert-Saint-Denis
- 126 Villennes-sur-Seine
- 127 Villenoy
- 128 Villiers-sous-Grez
- 129 Viry-Châtillon
- 130 PNR du Gâtinais Français
- 131 PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- 132 CC Arpajonnais
- 133 CC Les Deux Fleuves
- 134 CC du Pays de Seine
- 135 CC Plaines et Forêts d'Yveline
- 136 CA La Brie Francilienne
- 137 CA de Cergy-Pontoise
- 138 CA de Mantes-en-Yvelines
- 139 CA Marne-et-Chantereine
- 140 CA du Plateau de Saclay
- 141 CA Saint-Quentin en Yvelines
- 142 CA Val de France
- 143 CA du Val-d'Orge
- 144 CG de l'Essonne
- 145 CG de Seine-et-Marne
- 146 CR d'Île-de-France
- 147 Agence des Espaces Verts Île-de-France
- 148 CROUS de Versailles
- 149 Service départemental d'incendie et de secours 91
- 150 SMITOM Lombric

Zonage des agendas 21 recensés en Île-de-France (hors conseil régional et conseils généraux)



49 %

de la population francilienne couverte par un agenda 21
(hors conseil régional et conseils généraux)

27 %

de la superficie de l'Île-de-France couverte par un agenda 21
(hors conseil régional et conseils généraux)

Panorama 2012

*des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France*

3/4 des collectivités obligées engagées dans une démarche **PCET**

94 collectivités franciliennes dans l'obligation de réaliser un PCET

L'article 75 de la Loi Grenelle 2 a créé l'article L.229-26 au sein du Code de l'environnement précisant que les régions, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes de plus de 50 000 habitants doivent avoir adopté un PCET pour le 31 décembre 2012. En Région Île-de-France, on compte 94 collectivités dites « obligées ».

Panorama 2012

*des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France*

Liste des collectivités « obligées »

CR Île-de-France

75 - Paris

Paris

77 - Seine-et-Marne

Chelles
Meaux
CA La Brie Francilienne
CA Marne et Chanteraine
CA Marne et Gondoire
CA Melun Val Seine
CA Pays de Meaux
SAN Marne la Vallée - Val Maubuée
SAN Sénart Ville Nouvelle
CG Seine et Marne

78 - Yvelines

Sartrouville
Versailles
CA Deux rives la Seine (CA 2RS)
CA Mantes-en-Yvelines (CA MY)
CA St-Quentin-en-Yvelines
CA Versailles Grand Parc
CC Boucle de la Seine
CG Yvelines

91 - Essonne

Évry
CA Europ'Essonne
CA Évry Centre Essonne
CA Hauts-de-Bièvre
CA Lacs de l'Essonne
CA Plateau de Saclay
CA Portes de l'Essonne
CA Seine-Essonne
CA Sénart Val-de-Seine
CA Val d'Yerres
CA Val Orge
CC Arpajonnais
CC Val d'Essonne
CG Essonne

92 - Hauts-de-seine

Antony
Asnières-sur-Seine
Boulogne-Billancourt
Clamart
Clichy
Colombes
Courbevoie
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret

Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Rueil-Malmaison
CA Coeur Seine
CA Grand-Paris-Seine-Ouest
CA Mont Valérien
CA Seine Défense
CA Sud de Seine
CC Chatillon Montrouge
CG Hauts-de-Seine

93 - Seine-Saint-Denis

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Blanc-Mesnil
Bondy
Drancy
Épinay-sur-Seine
Montreuil
Noisy-le-Grand
Pantin
Saint-Denis
Sevran
CA Aéroport Bourget
CA Clichy-sous-Bois Montfermeil
CA Est Ensemble
CA Plaine Commune
CA Terres de France
CG Seine-Saint-Denis

94 - Val-de-Marne

Champigny-sur-Marne
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Ivry-sur-Seine
Maisons-Alfort
Saint-Maur-des-Fossés
Villejuif
Vitry-sur-Seine
CA Haut Val-de-Marne
CA Plaine Centrale Val-de-Marne
CA Val-de-Bièvre
CA Vallée de la Marne
CG Val-de-Marne

95 - Val-d'oise

Argenteuil
Cergy
Sarcelles
CA Argenteuil-Bezons
CA Cergy Pontoise
CA Val et Forêt
CA Val de France
CA Vallée de Montmorency
CA Parisis
CC Roissy Portes de France
CG Val Oise

Des démarches bien avancées à l'heure de l'échéance réglementaire

Si les 3/4 des démarches franciliennes ont démarré et se trouvent pour l'heure en phase de préfiguration et de mobilisation, certaines collectivités mettent déjà en oeuvre des actions concrètes sur leur territoire. En 2012, 14 collectivités franciliennes se situent en phase de mise en oeuvre. Afin de capitaliser et transférer l'expérience des collectivités pionnières, le réseau teddif a réalisé une étude en juin 2012 visant à tirer un premier bilan des expériences menées par les collectivités tant du point de vue de la méthode que des contenus développés⁶.

L'Arene produit depuis fin 2011 un état des lieux des démarches PCET en Île-de-France, celui-ci étant réactualisé au fil de l'eau⁷.

L'ADEME a également mis en place un observatoire du PCET recensant les territoires engagés au niveau national⁸.

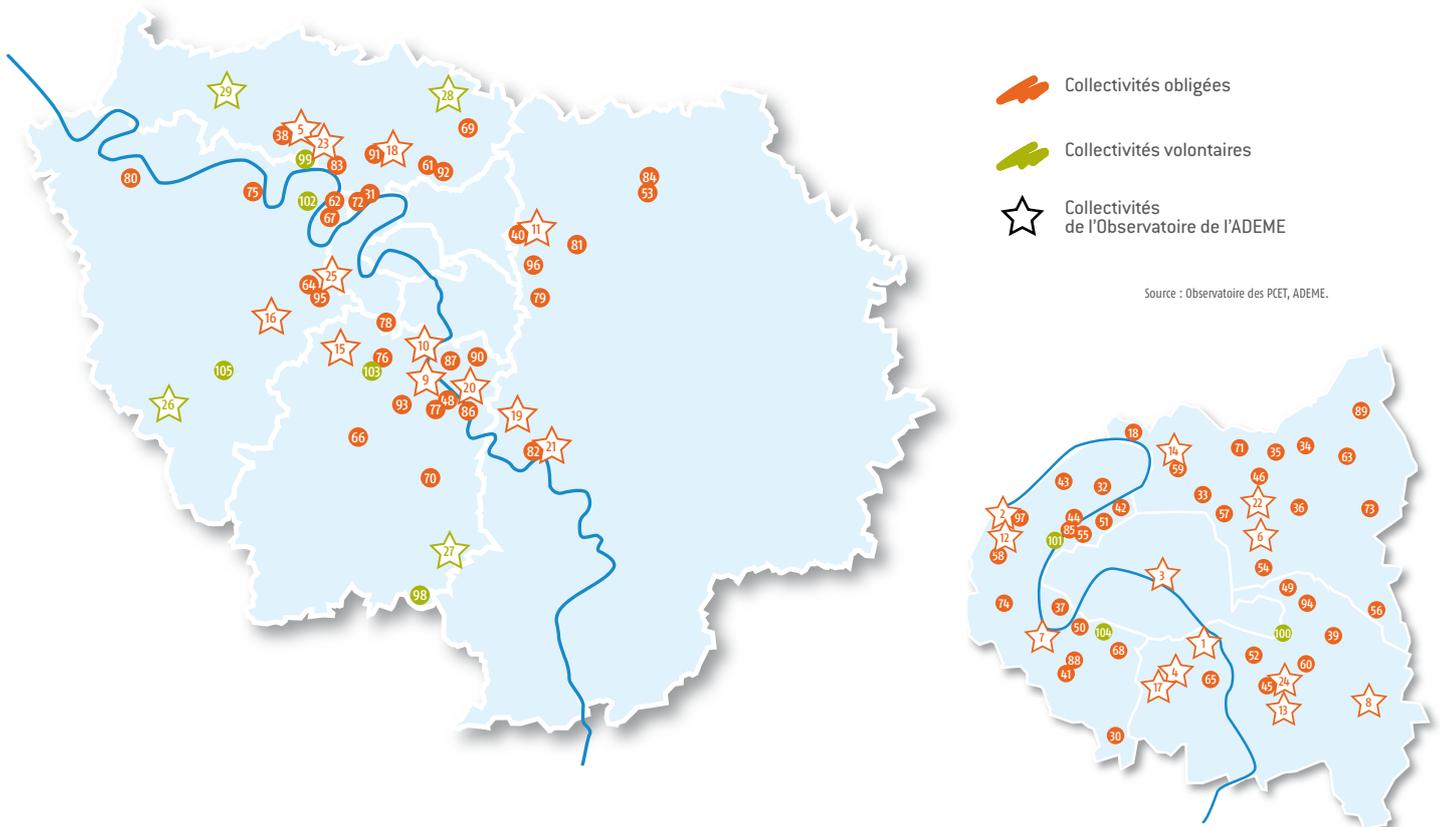
Notes

- 6 - Consultable sur le site du réseau teddif : <http://www.teddif.org/spip.php?article209>
- 7 - Voir à ce titre : http://www.areneidf.org/fr/Panorama_des_PCET_en_ile_de_France-958.html
- 8 - Voir à ce titre : <http://observatoire.pcet-ademe.fr>

Panorama 2012

des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France

Répartition des PCET obligés et volontaires et des PCET de l'Observatoire de l'ADEME obligés et volontaires en Île-de-France



-  Collectivités obligées
-  Collectivités volontaires
-  Collectivités de l'Observatoire de l'ADEME

Source : Observatoire des PCET, ADEME.

COLLECTIVITÉS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ADEME

Collectivités obligées

- 1 Ivry sur Seine
- 2 Nanterre
- 3 Paris
- 4 Villejuif
- 5 CA Cergy Pontoise
- 6 CA Est Ensemble
- 7 CA Grand Paris Seine Ouest
- 8 CA Haut Val-de-Marne
- 9 CA Les Lacs de l'Essonne
- 10 CA Les Portes de l'Essonne
- 11 CA Marne et Chantereine
- 12 CA Mont-Valérien
- 13 CA Plaine centrale Val-de-Marne
- 14 CA Plaine Commune
- 15 CA Plateau de Saclay
- 16 CA Saint-Quentin-en-Yvelines
- 17 CA Val de Bièvre

- 18 CA Vallée de Montmorency
- 19 SAN Sénart
- 20 CG Essonne
- 21 CG Seine-et-Marne
- 22 CG Seine-Saint-Denis
- 23 CG Val d'Oise
- 24 CG Val-de-Marne
- 25 CG Yvelines

Collectivités volontaires

- 26 CC Plaines et Forêts d'Yveline
- 27 PNR Gâtinais français
- 28 PNR Oise Pays de France
- 29 PNR Vexin français

COLLECTIVITÉS

Collectivités obligées

- 30 Antony
- 31 Argenteuil

- 32 Asnières-sur-Seine
- 33 Aubervilliers
- 34 Aulnay-sous-Bois
- 35 Blanc-Mesnil
- 36 Bondy
- 37 Boulogne-Billancourt
- 38 Cergy
- 39 Champigny-sur-Marne
- 40 Chelles
- 41 Clamart
- 42 Clichy
- 43 Colombes
- 44 Courbevoie
- 45 Créteil
- 46 Drancy
- 47 Épinay-sur-Seine
- 48 Évry
- 49 Fontenay-sous-Bois
- 50 Issy-les-Moulineaux
- 51 Levallois-Perret
- 52 Maisons-Alfort
- 53 Meaux
- 54 Montreuil
- 55 Neuilly-sur-Seine
- 56 Noisy-le-Grand
- 57 Pantin
- 58 Rueil-Malmaison
- 59 Saint-Denis

- 60 Saint-Maur-des-Fossés
- 61 Sarcelles
- 62 Sartrouville
- 63 Sevran
- 64 Versailles
- 65 Vitry-sur-Seine
- 66 CC Arpajonnais
- 67 CC Boucle de la Seine
- 68 CC Châtillon Montrouge
- 69 CC Roissy Portes de France
- 70 CC Val d'Essonne
- 71 CA Aéroport Bourget
- 72 CA Argenteuil-Bezons
- 73 CA Clichy-sous-Bois Montfermeil
- 74 CA Coeur Seine
- 75 CA Deux rives la Seine
- 76 CA Europ'Essonne
- 77 CA Évry Centre Essonne
- 78 CA Hauts-de-Bièvre
- 79 CA La Brie Francilienne
- 80 CA Mantes-en-Yvelines
- 81 CA Marne et Gondoire
- 82 CA Melun Val de Seine
- 83 CA Parisis
- 84 CA Pays de Meaux
- 85 CA Seine Défense
- 86 CA Seine-Essonne

- 87 CA Sénart Val-de-Seine
- 88 CA Sud de Seine
- 89 CA Terres de France
- 90 CA Val d'Yerres
- 91 CA Val et Forêt
- 92 CA Val France
- 93 CA Val Orge
- 94 CA Vallée de la Marne
- 95 CA Versailles Grand Parc
- 96 SAN Marne la Vallée - Val Maubuée
- 97 CG Hauts-de-Seine

Collectivités volontaires

- 98 Boigneville
- 99 Conflans-Sainte-Honorine
- 100 Joinville-le-Pont
- 101 Puteaux
- 102 Saint-Germain-en-Laye
- 103 Saulx les Chartreux
- 104 Vanves
- 105 PNR Haute Vallée de Chevreuse

Des PCET pleinement intégrés dans le projet territorial de développement durable

Démarches territoriales poursuivant des objectifs communs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), définis notamment à l'échelle européenne et nationale, les PCET s'appuient sur une méthodologie classique de démarche de projet, passant par plusieurs étapes dans une logique d'amélioration continue : préfiguration ; diagnostic ; co-construction des actions ; mise en œuvre ; suivi-évaluation.

Sans se substituer aux agendas 21 ou projets territoriaux de développement durable, les PCET traitent stricto sensu des problématiques énergétiques et climatiques. Ils constituent pour les collectivités ayant engagé un agenda 21, le volet climat de celui-ci.

Les trois exemples ci-dessous font état de l'articulation entre agenda 21 et PCET au sein des collectivités⁸.

Conseil général de l'Essonne



- 1 804 km²
- 1 198 000 habitants
- 196 communes et 21 EPCI



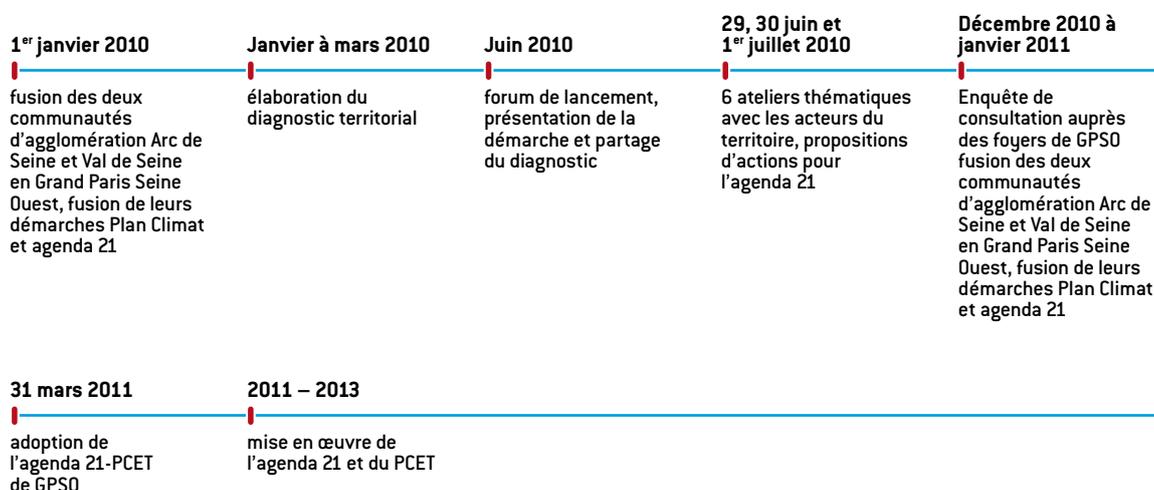
Le premier agenda 21 institutionnel essonnien ayant été voté en 2003, la collectivité souhaitait dès 2009 passer à la 2^e étape de son agenda 21 dans une optique d'agenda 21 de territoire. Le PCET constitue une déclinaison thématique et opérationnelle de l'axe climat de l'agenda 21 essonnien. Dans le cadre du PCET, le Conseil général s'est appuyé sur la dynamique de la démarche agenda 21 en associant des acteurs volontaires : citoyens, collectivités, entreprises, associations, bailleurs sociaux, aménageurs, etc. Réunissant les principaux acteurs socio-économiques du territoire dans le but d'élaborer des actions collectives de lutte contre le changement climatique, le Collectif Climat de l'Essonne a été associé à l'élaboration du Bilan carbone et a discuté de l'ensemble des propositions d'actions territoriales lors d'ateliers organisés en juin 2008. Ce Collectif climat a été remplacé par le Réseau Climat Essonnien, co-animé par le Conseil général, la Direction Départementale des Territoires, la DRIEE, l'Ademe Île-de-France, l'Arene Île-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et qui a été officiellement lancé le 26 septembre 2010.

Quant au programme stratégique, certaines actions du PCET institutionnel sont aujourd'hui labellisées agenda 21 (dont le Plan Climat lui-même), d'autres actions labellisées agenda 21 figureront dans le futur volet partenarial du PCET. Cette labellisation vise à valoriser l'implication des acteurs locaux (élu local, responsable d'association, entrepreneur, etc.). Pour 2012, plus de 150 actions ont été proposées et 114 nouvelles actions portées par 79 structures différentes ont été retenues pour la labellisation.

Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest



- 32,38 km²
- 300 000 habitants
- 7 communes



Composée du PCET directement intégré dans l'agenda 21 et couvrant la période 2011-2013, la démarche de la Communauté d'agglomération comporte un programme d'actions comportant plusieurs volets, dont un volet communautaire, des volets communaux et un volet partenarial pour engager les entreprises et les acteurs locaux dans le même processus.

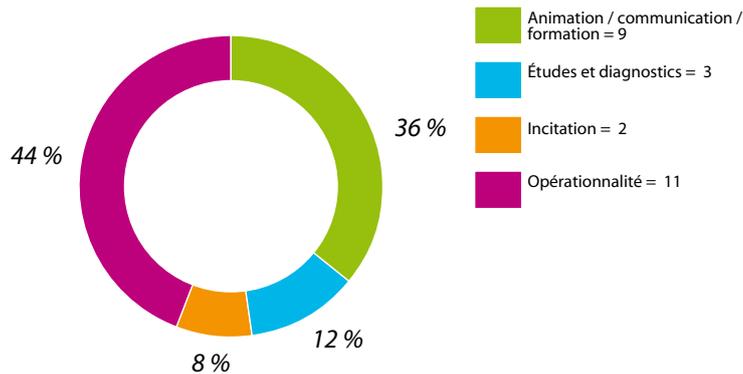
La concertation autour de l'agenda 21 et du Plan Climat a été organisée en deux moments forts. Dans un premier temps, un grand forum de concertation appelé « Forum agenda 21 », organisé en juin 2010, a permis de réunir 150 personnes telles que les représentants des communes, les partenaires institutionnels (Conseil régional Île-de-France, Conseil général des Hauts-de-Seine, Ademe, etc.), acteurs locaux (entreprises, fédérations, associations, partenaires sociaux, etc.), et ce afin d'identifier et hiérarchiser les enjeux les plus importants pour la Communauté d'agglomération. Dans un second temps, des ateliers thématiques ont été organisés à la fin du mois de juin 2010 afin de mobiliser les participants du Forum agenda 21. Ainsi, les 140 participants ont été répartis en six ateliers thématiques (développement économique ; cohésion sociale et solidarités ; énergie et climat ; environnement et biodiversité ; déplacements, aménagement et habitat ; gouvernance, sensibilisation et éducation au développement durable).

Panorama 2012

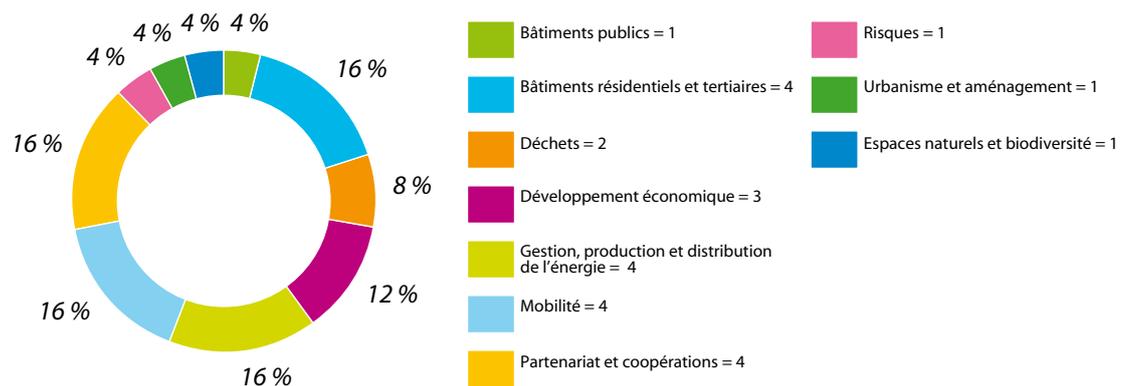
des projets territoriaux
de développement durable en Île-de-France

Axes stratégiques du PCET et caractéristiques des actions PCET

Sur le type d'actions :



Sur les thématiques :



Afin de piloter au mieux le Plan Climat et l'agenda 21 communautaires, la Communauté d'agglomération a réuni les référents de chaque action avec des référents des services fonctionnels en une équipe projet, également chargée de lancer le volet interne de cette double démarche, qui constituera le Plan d'Administration Exemple.

À partir de 2013, un travail conséquent sur le volet partenarial du PCET sera mené avec l'appui des villes afin d'associer tous les acteurs du territoire à s'engager dans les actions ou des objectifs de réduction de GES.

Ville de Cergy



- 11,2 km²
- 56 000 habitants
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), comprenant les douze communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal.



Le programme d'actions de l'agenda 21-Plan Climat a été élaboré suite à la dernière révision du PLU. De plus, l'articulation entre la Ville de Cergy et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a été renforcée par la mise à disposition du Bilan Carbone du territoire réalisé en 2009. Les plans d'actions de la CACP et de la ville de Cergy sont de facto complémentaires et s'appuient sur les compétences des deux collectivités.

Pour associer les habitants de Cergy à l'élaboration de l'agenda 21-Plan Climat, la concertation s'est déroulée sur huit mois, au travers de plusieurs rencontres, de plusieurs questionnaires qui ont permis de couvrir des champs très larges. Ainsi, une enquête à destination des habitants a été distribuée avec le journal Ma Ville et a été mise à disposition dans les structures municipales. Les personnes ayant communiqué leur adresse ont été intégrées dans le fichier Développement durable de la ville et reçoivent des informations relatives à la thématique climat-énergie, notamment les invitations aux réunions publiques de suivi du plan, qui ont été organisées au second semestre 2012. Une autre enquête a été réalisée auprès des scolaires et une autre sur les déplacements auprès des agents, dont les résultats ont été utilisés pour l'élaboration du Bilan Carbone. Les résultats de ces enquêtes ont alimenté le diagnostic territorial. En outre, huit visites de terrains ont permis de découvrir les initiatives de développement durable conduites sur le territoire. De plus, une série de six ateliers de réflexion associant les forces vives du territoire ont été organisés, couplés avec plusieurs réunions de la Commission consultative Développement durable. Au total, ce sont environ 1 000 personnes qui ont participé au dispositif de concertation, avec une plus faible mobilisation des partenaires institutionnels, bien qu'ils aient été invités. En termes de suivi du Plan Climat, la concertation est maintenue, et ce même en phase de mise en œuvre.

Les révisions du PLU et de l'agenda 21-Plan Climat seront menées en parallèle en 2014, l'actualisation du programme étant prévue pour la période 2014-2017.

- **La prospective appliquée aux projets territoriaux de développement durable**
Cahier teddif n°10 | 14 février 2013
- **Vers une économie territoriale et durable**
Étude | 29 janvier 2013
- **Étude de capitalisation des rapports développement durable franciliens**
Étude | 26 septembre 2012
- **Étude-bilan des PCET franciliens**
Étude | 20 juin 2012
- **Panorama 2011 des plans climat-énergie territoriaux en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **Panorama 2011 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21**
Cahier teddif n°9 | 29 septembre 2011
- **L'élaboration d'un diagnostic de développement durable**
Cahier teddif n°8 | 29 septembre 2011
- **Panorama des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France 2010**
Note de suivi | 23 mars 2011
- **Penser les agendas 21 de demain, Observation et bilan des agendas 21 locaux**
Étude teddif | 18 mars 2011
- **De l'élaboration du programme d'actions à l'évaluation de la démarche d'agenda 21**
Cahier teddif n°7 | janvier 2011
- **De l'organisation à la mobilisation interne autour de l'agenda 21**
Cahier teddif n°6 | janvier 2011

Animation et coordination
du réseau teddif

**Isabelle
Robinot-Bertrand**

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
Tél. 01 43 92 67 91

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

